RECONNUS
HANDICAPÉS,
ET PUIS QUOI
ENCORE ?!

Ce n'est pas une étiquette,
ni un gros mot. Diabète, acouphènes,
dyslexie, insuffisance rénale, lombalgie,
épilepsie, glaucome, dépression...
Nous pouvons tous être concernés par
une situation de handicap. Le handicap
existe dès lors qu'un problème de
santé a des conséquences sur l'activité
professionnelle. La Reconnaissance
en Qualité de Travailleur Handicapé
permet de continuer à exercer son
métier dans un environnement
professionnel adapté.



Des solutions existent pour concilier handicap et emploi.

parlons-en!

Une production réalisée à l'occasion de la journée internationale des personnes handicapées le 3 décembre dans le cadre du réseau des référents handicap animé par l' agefiph

